



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 21/12/2018

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-18-0471\A-R1

Matériau présenté par: ALPHACAN
Chemin de Piquerouge
81603 Gaillac Cedex
France

Référence commerciale: Profils PVC ALPHACAN + mousse PVC coextrudée

Description sommaire : Profils PVC (référence 72C13) remplis par de la mousse PVC coextrudée (référence PXM 684), présentant une face pleine et une face rainurée. Epaisseur totale: 70mm ; épaisseur de parois externes: 3mm.
Mode de fixation : Sans fixation
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Face pleine
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 70 mm.
Masse surfacique : 38,3 kg/m².
Coloris présenté : Blanc.

Nature de l'essai : NF P 92-501 - Essai par rayonnement
Référence du rapport d'essai : DO-18-0471\A-R1 du 21/12/2018

Classement :

M2

sur face pleine

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

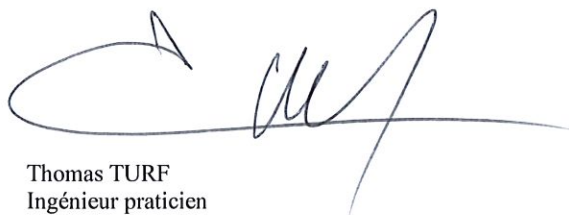
Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 21/12/2018

Signé

Signature de la personne ayant réalisé le classement



Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport



Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique

Rapport N° DO-18-0471\A-R1 émis le 21/12/2018

Résultats suivant NF P 92-501 : 1995


Date de réception :	29/11/2018
Date de l'essai :	17/12/2018
Conditionnement :	23 ± 2 °C, 50 ± 5 % HR
Dimension des échantillons (mm) :	300 mm x 400 mm
Epaisseur (mm) :	70

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Sens	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Essai 4	Essai 5	Moyenne
	Longitudinal	Transversal	Longitudinal	Longitudinal	Longitudinal	/
Temps d'inflammation face inférieure (s)	171	205	210	195	170	/
Temps d'inflammation face supérieure (s)	/	/	/	/	/	/
Temps de dépassement du bol face inférieure (s)	171	205	210	195	170	/
Temps de dépassement du bol face supérieure (s)	/	/	/	/	/	/
Temps d'extinction face inférieure (s)	798	946	699	642	556	/
Temps d'extinction face supérieure (s)	/	/	/	/	/	/
Durée d'inflammation (s)	627	568	489	447	386	/
Somme Hauteur de flamme (cm)	219	231	171	156	144	/
Chutes de matières?	Non	Non	Non	Non	Non	/
Percement sans inflammation ?	Non	Non	Non	Non	Non	/
Valeur q selon NF P 92-507	5,1	4,7	3,7	3,8	4,3	4,2

Observations :	La configuration la plus défavorable retenue est donc le sens longitudinal (sur la base des essais 1 et 2). Cette configuration est retenue pour les essais complémentaires (essais 3 à 5).
-----------------------	---

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essais ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et essais. Le rapport d'essai ne concerne que l'objet soumis à l'essai. Ces résultats d'essais rendent compte du comportement des éprouvettes d'un matériau soumis à des conditions spécifiques d'essai; ils ne prétendent pas représenter le seul critère d'évaluation du danger potentiel de contribution à l'incendie que présente le produit dans les conditions d'utilisation.

Responsable de l'Essai :	Quentin ROUSSEL	
Responsable Technique :	Skander KHELIFI	